



SMART HOME

by hornbach

Conditions d'utilisation particulières pour l'utilisation de SMART HOME by hornbach (ci-après : conditions Smart Home) & remarques sur la protection des données

Sommaire :

A. Conditions Smart Home **page 1**

B. Remarques sur la protection des données
page 11

C. Consentement à la conservation des données
page 15

A. Conditions Smart Home

1. Domaine de validité et application des conditions Smart Home

- a. Ces conditions Smart Home régissent la fourniture de la prestation de service décrite dans le présent document pour SMART HOME by hornbach par HORNBAACH Baumarkt AG (ci-après « HORNBAACH »).
- b. L'application des Conditions Générales de Vente de HORNBAACH (CGV HORNBAACH pour le commerce en ligne et/ou CGV HORNBAACH pour le commerce stationnaire) est subordonnée aux présentes conditions Smart Home. Si des dispositions des présentes conditions Smart Home sont en contradiction avec des dispositions des CGV HORNBAACH pour le commerce en ligne et/ou des CGV HORNBAACH pour le commerce stationnaire, la disposition convenue dans les conditions Smart Home prévaut.
- c. Sont expressément exclus des présentes conditions Smart Home

- i. les achats d'appareils Smart Home adaptés (actionneurs et capteurs et appareils de domotique correspondants) et la passerelle SMART HOME by hornbach elle-même
- ii. les articles et prestations de service qui peuvent être utilisés avec la commande Smart Home mais qui sont proposés et fournis par des tiers en raison de bases contractuelles propres ou d'une prestations à part. HORNBAACH vous informe que d'autres conditions peuvent être applicables pour ces prestations.

2. Informations de contact

HORNBAACH Baumarkt AG
Hornbachstr. 11
76879 Bornheim bei Landau/Pfalz
Allemagne

Registre du commerce Tribunal d'Instance (AG) Landau, HRB 2311
représentée par les membres du directoire Erich Harsch (président), Karin Dohm,
Susanne Jäger, Karsten Kühn, Ingo Leiner, Dr. Andreas Schobert

USt ID DE 151 116 749
Téléphone : +352288007-00
Fax : 316655-480
E-Mail : onlineshop@hornbach.lu

3. Droit applicable, langue du contrat, lieu d'exécution, juridiction compétente

- a. Le contrat conclu le cas échéant avec HORNBAACH et les obligations précontractuelles sont exclusivement régis par le droit luxembourgeois à l'exclusion de la loi du 26 novembre 1996 portant approbation de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, conclue à Vienne le 11 avril 1980.
- b. La langue contractuelle est l'allemand.
- c. Si le client est un commerçant au sens du HGB (code du commerce allemand), une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public (ci-après « commerçant »), le lieu d'exécution de la prestation et d'éventuels droits à une exécution ultérieure est le siège de HORNBAACH.

- d. La juridiction exclusive est Luxembourg-ville, si le client est commerçant. Cependant, HORNBAACH se réserve le droit de porter plainte auprès de la juridiction compétente générale du commerçant. Si le client est un consommateur, le tribunal compétent est celui du lieu de résidence du consommateur au moment de l'introduction de l'instance. Le consommateur a le choix entre les juridictions suivantes : Luxembourg-Ville ou le lieu où il est domicilié au moment de l'introduction de l'instance.

4. Règlement en ligne des litiges

- a. Remarque conformément à l'ordonnance relative au règlement en ligne des litiges
Selon le droit en vigueur, HORNBAACH est tenu d'informer les consommateurs de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges qui peut être utilisée pour régler les litiges sans faire appel à un tribunal. La Commission européenne est responsable de la mise en place de la plateforme.
- b. En cliquant sur ce lien <https://ec.europa.eu/odr>, vous accéderez à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges.
- c. Toutefois, HORNBAACH vous informe que HORNBAACH n'est pas disposé à participer à une telle procédure de règlement des litiges en ligne dans le cadre de la plateforme européenne de règlement. HORNBAACH propose cependant à ses clients les moyens suivants pour prendre contact avec l'entreprise : par téléphone au +352 (0)288007-00 ou en cliquant sur le lien suivant [Formulaire de contact](#).
- d. Remarque conformément à la loi sur le règlement des litiges avec les consommateurs
HORNBAACH n'est pas disposé et n'a pas obligation de participer à une procédure de règlement des litiges devant un organisme de conciliation des consommateurs.

5. Conclusion du contrat

- a. En achetant la passerelle SMART HOME by hornbach, avec le micrologiciel, le client a la possibilité de conclure un contrat avec HORNBAACH pour la prestation de service Smart Home sans coût supplémentaire, à condition qu'il réunisse les obligations lui incombant.
- b. Le contrat est conclu lorsque le client a envoyé les données nécessaires pour l'enregistrement initial à HORNBAACH et que HORNBAACH a confirmé cet enregistrement.

- c. Si le client n'est pas d'accord avec les conditions Smart Home (pour lesquelles HORNBAACH demande un consentement dans le cadre du premier enregistrement et qui peuvent être consultées au préalable à l'adresse <https://hornbach.lu/projets/smart-home-by-hornbach/>), il peut restituer SMART HOME by hornbach sous 30 jours calendaires contre remboursement du prix d'achat et des frais d'expédition.

6. Clients

- a. Peuvent être clients uniquement les personnes physique en possession de toute leur capacité juridique et qui concluent le contrat en tant que consommateur (autrement dit à des fins non imputables à son activité commerciale ni à son activité professionnelle indépendante).

7. Conditions à satisfaire par le client

Afin d'utiliser la prestation de service SMART HOME by hornbach, le client doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a. Enregistrement d'un (unique) compte client HORNBAACH sur le site Internet de HORNBAACH en respect des CGV HORNBAACH en vigueur pour le commerce en ligne pour la durée de l'utilisation de SMART HOME by hornbach
- i. Les données d'accès au compte d'utilisateur HORNBAACH permettent de s'inscrire sur la plateforme SMART HOME by hornbach, plateforme sur laquelle le client enregistre un nouveau mot de passe et dont l'identifiant est composé de l'adresse e-mail enregistrée pour le compte client. En raison des possibilités liées à Smart Home, le client veille notamment à la confidentialité de ces données d'accès en respect des accords dans le cadre de la création d'un compte client.
- ii. Les données d'accès au compte d'utilisateur permettent un premier enregistrement, une seule fois, sur le site Smart Home de HORNBAACH afin de créer un compte Smart Home. Une transmission de l'accès Smart Home ou une nouvelle inscription (par ex. par un tiers) ne sont pas possibles.
- iii. Le premier enregistrement requiert l'acceptation de présentes conditions Smart Home.

- b. un accès à Internet

- i. Pour commander et gérer les fonctions de SMART HOME by hornbach, le client doit toujours accéder via Internet.
 - ii. Ainsi, le client doit, pour toutes les composantes de SMART HOME by hornbach, utiliser un accès Internet bien accessible et fiable pour se service de Smart Home.
 - iii. La portée et la sécurité de la communication entre la passerelle SMART HOME by hornbach et les appareils Smart Home dépendent de la technologie utilisée pour la communication. La portée de la connexion radio dépend de plus des caractéristiques individuelles du bâtiment.
- c. Passerelle SMART HOME by hornbach
- i. la passerelle SMART HOME by hornbach distribuée en exclusivité par HORNBAACH, qui est connecté au LAN (réseau sans fil) par un routeur, lui-même connecté à Internet, est requise
- d. un appareil mobile adapté en respect des exigences actuelles dans l'app-store correspondant
- i. Le logiciel de l'appareil doit être à jour.
- e. Installation de l'application HORNBAACH
- i. L'application est disponible pour IOS dans l'app-store et pour Android dans Play Store sans autres frais. Elle doit être installée sur un appareil mobile adapté.
- f. Réalisation d'un premier enregistrement à l'aide d'un navigateur Internet sur un appareil qui se trouve dans le même segment de réseau que la passerelle SMART HOME by hornbach, et première inscription de la passerelle
- g. Mises à jour
- i. Le client est responsable de l'exécution des mises à jour du logiciel fournies par HORNBAACH directement après leur sortie si ces mises à jour contiennent des correctifs (éliminations des erreurs).
La mise à jour du micrologiciel de la passerelle SMART HOME by hornbach s'exécute automatiquement lorsqu'une connexion à Internet est établie.
 - ii. Il est également responsable des mises à jour d'autres appareils qu'il utilise et qui sont nécessaires pour le fonctionnement de SMART HOME by hornbach (par ex. micrologiciel du routeur). Ceci notamment afin de pallier aux failles de sécurité pouvant entraîner des dommages pour le client lui-même ou pour HORNBAACH.

et

- h. appareils Smart Home adaptés (actionneurs et capteurs et les appareils de domotique correspondants)
 - i. Les actionneurs, par ex. un thermostat, interrupteur d'éclairage, prise ou sirène commandent activement un processus
 - ii. Les capteurs sont des appareils de mesure, par ex. les contacts de porte et de fenêtre, les appareils de mesure électrique (intégrés dans une prise), les capteur de pièce (température et humidité de l'air), les détecteurs de fumée ou de mouvements.
 - iii. Les appareils de domotique sont des appareils dans lesquels un ou plusieurs actionneurs ou capteurs sont utilisés et qui sont compatibles avec la prestation de service HORNBACH, par ex. une lampe couplée à un détecteur de mouvements.

8. Utilisation prévue, domaine d'utilisation de la prestation de service

- a. L'utilisation exclusive de SMART HOME by hornbach est prévue exclusivement pour une utilisation dans le domaine privé par un client (voir point 6) utilisateur des appareils Smart Home et qui a satisfait aux conditions lui incombant (voir point 7).
 - i. Les appareils Smart Home et le reste de l'infrastructure Smart Home (« infrastructure Smart Home ») doivent être exclusivement utilisés en respect des notices d'utilisation correspondantes et des autres informations produits (notamment les mises en garde, les domaines d'utilisation) des produits correctement installés et
 - ii. l'infrastructure Smart Home doit être uniquement utilisée, en l'absence d'informations correspondantes dans les notices d'utilisation et les informations produits, dans une forme excluant une mise en danger des personnes ou des choses (par ex. visiteurs ou résidents, animaux, objets de valeur). En cas de doute, seule une utilisation sûre est admissible si, par exemple, une utilisation sans surveillance implique des risques, seule une utilisation surveillée est admise et
 - iii. le client s'engage à vérifier régulièrement la fonctionnalité de l'infrastructure Smart Home, et ceci également chez les appareils qui peuvent être en principe exploités sans surveillance, d'un côté régulièrement et d'un autre côté dans des cas concrets (par ex. en cas d'utilisation pour la fermeture automatique de fenêtres lors d'alertes météorologiques) ou de charger des tiers d'un contrôle correspondant pour éviter les dommages et
 - iv. à ne pas utiliser l'infrastructure Smart Home de manière générale pour commander ou surveiller des appareils qui requièrent un degré élevé de fiabilité, par exemple pour les appareils médicaux et

- v. de plus, il doit utiliser l'infrastructure Smart Home de telle sorte à ce que des dommages, notamment les pertes de données, ne puissent pas survenir ou soient seulement minimales en cas de dysfonctionnements d'un ou plusieurs éléments, par ex. par la sauvegarde redondante régulière de données en dehors de l'infrastructure Smart Home etc. et
- vi. les fonctions Smart Home ne peuvent pas remplacer une alarme radiocommandée complète, un détecteur d'incendie ou d'autres éléments de sécurité.

Attention : en raison des aléas de la technologie externe de communication, hors du domaine d'influence de HORNBAACH, une fausse alarme, une fausse erreur ou l'omission de notifications ne peuvent pas être exclus entièrement. HORNBAACH ne peut ainsi pas garantir une introduction et une transmission sans dysfonctionnement et sans erreur des notifications. En cas d'alarme, HORNBAACH recommande par principe de prendre contact avec une personne sur place rapidement joignable (voisin, etc.) avant d'informer les pompiers, la police ou les services similaires pour éviter les coûts liés à une intervention en cas de fausse alarme.

- b. L'utilisation à des fins commerciales et en lien avec des activités professionnelles indépendantes et l'utilisation pour ou par des tiers sont expressément exclues de l'utilisation prévue. Les prestations fournies par HORNBAACH ne doivent pas être transmises à des tiers ni cédées à des tiers pour une utilisation exclusive – que ce soit des particuliers, des commerciaux ou des professionnels indépendants. De plus, il est interdit au client de se présenter comme un fournisseur envers des tiers dans le cadre de l'utilisation de tels prestations. Toute utilisation abusive des prestations cédées au-delà du domaine d'utilisation est interdite. Afin de permettre la prestation, le client ne doit notamment pas perturber ni contribuer à la perturbation de l'infrastructure utilisée (par ex. d'un serveur de HORNBAACH) ou de la prestation à un autre utilisateur. Toute tentative de perturbation de la prestation de service peut être passible de poursuites de droit pénal et/ou de droit civil, et peut notamment se conclure par la résiliation anticipée de ce contrat par HORNBAACH.
- c. La prestation de service doit être uniquement utilisée pour des appareils Smart Home qui sont exploités au Luxembourg.

9. Prestations de HORNBAACH

- a. SMART HOME by hornbach permet au client, à condition que celui-ci ait réuni toutes les conditions lui incombant, de commander les appareils Smart Home via la passerelle SMART HOME by hornbach à l'aide de l'application HORNBAACH installée sur les

appareils mobiles ou en passant par un navigateur Internet dans le cadre de l'utilisation prévue sur les lieux d'utilisation.

b. HORNBACH met à la disposition du client les dispositifs suivants pour lui permettre l'utilisation de la prestation de service Smart Home :

- i. La possibilité de créer un compte client HORNBACH
- ii. La possibilité de se procurer l'application HORNBACH pour un contrôle facile des appareils connectés
- iii. Un assistant de configuration pour la première connexion de la passerelle SMART HOME by hornbach
- iv. Un assistant de connexion pour la première connexion (pairing) des appareils avec la station de base et
- v. un assistant pour la configuration d'automatisation, par ex. le chauffage à commande temporisée, la fonction « allumage lumière » en cas d'un mouvement détecté par le détecteur de mouvements.

c. Notifications Smart Home

Le client peut être informé via l'application SMART HOME by hornbach sur des événements précis par notification push sur son smartphone. Le client peut déterminer lui-même s'il souhaite recevoir cette notification et pour quel événement il souhaiterait la recevoir. Cette fonction peut être désactivée à tout moment par le client.

d. Dans le cas où le client peut utiliser les prestations au-delà de l'étendue contractuelle, il ne peut en découler un droit. Ainsi, le client n'a aucun droit (pour défauts) en cas d'arrêt de cette prestation.

e. Assistance

i. Assistance en ligne

HORNBACH met à disposition une assistance en ligne adaptée (actuellement par ex. sous forme de FAQ, conseils, notices, etc.) à l'adresse www.hornbach.lu/smarthomebyhornbach.

ii. Hotline d'assistance

Au numéro de service +352 (0)288007-00, HORNBACH répond aux questions liées aux problèmes d'installation et d'exploitation de SMART HOME by hornbach.

f. Période de maintenance

- i. À des fins de maintenance (par ex. pour des modifications et actualisations de la configuration du serveur), les prestations de SMART HOME by hornbach peuvent être mises hors service (période de maintenance).
 - ii. Le client est prévenu au préalable dans le cas de fenêtres de maintenance prolongées. De plus, des maintenances seront effectuées à un moment autre que le soir et la nuit (22 h à 5 h) uniquement si cela est indispensable.
- g. Disponibilité
- HORNBACH garantit une disponibilité de la prestation de 98 % par an en dehors des horaires 22 h à 5 h.
- h. Exploitation des composants des serveurs et du système
- Les composants des serveurs et du système nécessaires pour l'exploitation de la plateforme SMART HOME by hornbach sont hébergés dans un site en Europe dans un cluster informatique et sont notamment protégés des accès non autorisés. La connexion Internet du cluster informatique est redondante et a lieu à une vitesse de transmission adaptée à l'état de la technique.
- i. Mises à jour, erreurs du micrologiciel et du logiciel
- De temps à autre, HORNBACH met à disposition des mises à jour pour le micrologiciel et le logiciel HORNBACH qui peuvent contenir des innovations et/ou des fixes (élimination des erreurs). En principe, HORNBACH gère uniquement la version la plus actuelle du logiciel et du micrologiciel. HORNBACH n'est pas tenu de procéder à des extensions et améliorations qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité contractuelle de SMART HOME by hornbach
- j. HORNBACH ne cessera de développer les prestations SMART HOME by hornbach et de les adapter à l'avancée technique et aux nouvelles bases légales. HORNBACH se réserve donc le droit de mettre à jour SMART HOME by hornbach afin de l'adapter à un nouvel environnement technique ou à un changement de comportement des utilisateurs. HORNBACH en informera le client, il n'en résultera aucuns frais supplémentaires pour lui.

10. Importance de la connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach

- a. La connexion à la plateforme SMART HOME by hornbach est nécessaire pour le fonctionnement correct de la solution Smart Home.
- b. Un dysfonctionnement de cette connexion peut survenir lors d'une panne des appareils ou connexions Internet du client et/ou lors d'une panne des connexions Internet et serveurs à imputer à HORNBACH ainsi que pendant les fenêtres de maintenance.

- c. Dans le cas d'un tel dysfonctionnement, toutes les automatisations préprogrammées Smart Home sont conservées (si les autres conditions sont satisfaites, notamment si la passerelle SMART HOME by hornbach est alimentée en électricité). Cependant, il n'est pas possible de modifier les automatisations. Il n'est plus possible également d'envoyer ou de recevoir des notifications et il n'est pas possible de consulter le statut de l'extérieur.

11.Droits d'utilisation du micrologiciel et du logiciel

- a. Pour la durée du contrat Smart Home, le client bénéficie du droit d'utilisation non exclusif, non sous-licenciable sur le micrologiciel et le logiciel pour l'utilisation contractuelle. Cela s'applique également aux mises à jour.
- b. Le micrologiciel et le logiciel mis à disposition peuvent être uniquement utilisés par le client tel que prévu par le contrat. Ils ne doivent pas être modifiés arbitrairement. Il est notamment interdit de les copier, traiter, transférer, modifier, décompiler ou transformer (reverse-engineering). Les articles 34, 35 et 36 de la loi du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données ne sont pas affectés.

12.Responsabilité pour SMART HOME by hornbach pendant la durée due

Les dispositions suivantes sont applicables quant à la responsabilité pour SMART HOME by hornbach (avec le micrologiciel et le logiciel mis à disposition pour fournir cette prestation, voir point 9) pendant toute la durée due (voir point 13) :

- a. HORNBAACH verra sa responsabilité envers le client engagé en cas de dol et de négligence grave, en cas de responsabilité objective (par ex. responsabilité de garantie, responsabilité selon la loi du 21 avril 1989 sur la responsabilité civile du fait des produits défectueux), en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé, en cas d'actions non autorisées, en cas d'intention frauduleuse et en cas de violations des obligations contractuelles essentielles en respect de la loi. Une obligation contractuelle essentielle est une obligation dont la satisfaction permet l'exécution conforme du contrat et dont l'autre partenaire contractuel peut raisonnablement espérer le respect. Dans la mesure où HORNBAACH est responsable en tant que fournisseur de services de télécommunication accessibles au public, une limite de responsabilité de 12.500 € s'applique.
- b. Par ailleurs, la responsabilité d'HORNBAACH vis-à-vis du client est exclue.
- c. Dans ces conditions Smart Home, HORNBAACH décline toute responsabilité pour les dommages causés par des dysfonctionnements ou des défaillances techniques des

appareils Smart Home ni pour les produits et services de tiers, notamment pour le fonctionnement de l'Internet du client et l'alimentation électrique.

13. Durée et résiliation de SMART HOME by hornbach, droits au titre de ce contrat

a. Le contrat entre en vigueur dès la confirmation de l'inscription (voir point 5 des présentes CGV). La relation contractuelle prendra fin automatiquement 24 mois après le jour où le client (avant son enregistrement) a conclu avec HORNBAACH le contrat d'achat pour la passerelle SMART HOME by hornbach (durée contractuelle). HORNBAACH peut proposer au client, même après écoulement de la durée contractuelle, de fournir les prestations dues au titre du contrat, il n'est cependant pas possible d'exiger la poursuite des prestations. Les points 1, 3, 6 à 11 et le point 13 b) à d) des présentes conditions Smart Home s'appliquent en conséquence de la poursuite prévue pour une durée indéterminée du contrat et à la fourniture d'autres prestations. En cas de poursuite des prestations, les deux partenaires contractuels peuvent résilier le rapport contractuel existant dans ce cas par écrit (courrier, fax, e-mail, etc.), le délai de résiliation est d'un mois.

Le droit de résiliation pour motif grave n'en est pas affecté. Le client peut déclarer la résiliation également indirectement en fermant son compte client.

b. À la fin du contrat de SMART HOME by hornbach, les droits du client pour l'utilisation du micrologiciel et du logiciel sont déçus. La résiliation n'affecte notamment pas les contrats d'achat d'appareils Smart Home conclus le cas échéant avec HORNBAACH, cela vaut notamment pour la passerelle SMART HOME by hornbach. Après la fin du contrat, il n'est plus possible de se connecter à la plateforme HORNBAACH.

c. Le client ne peut pas céder à un tiers les droits et obligations issus du présent contrat. HORNBAACH est autorisé à fournir les prestations au titre du présent contrat par l'intermédiaire de sous-traitants.

B. Remarques sur la protection des données

HORNBAACH Baumarkt AG collecte et utilise vos données à caractère personnel exclusivement dans le cadre des dispositions légales relatives à la protection des données, telles que la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés et mettant en œuvre le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ou de la loi du 30 mai 2005 – relative aux dispositions spécifiques en matière

de protection des données à caractère personnel applicables au traitement des données dans le secteur des communications électroniques et portant modification des articles 88-2 et 88-4 du « *Code d'instruction criminelle* ». Les collaborateurs et les mandataires de HORNBACH s'engagent à respecter les dispositions légales relatives à la protection des données. Vous trouverez ci-dessous des informations sur le type, l'étendue et les finalités de la collecte et de l'utilisation de vos données à caractère personnel ainsi que sur vos droits selon l'art. 13 du RGPD.

D'autres consignes peuvent être consultées à tout moment sur Internet à l'adresse <https://hornbach.lu/projets/smart-home-by-hornbach/>.

1. Lorsque vous utilisez SMART HOME by hornbach

Données	Utilisation prévue	Base juridique	Durée d'enregistrement
Prénom et nom	Gestion des utilisateurs et interpellation personnelle	art. 6, alinéa 1, point b) du RGPD	Jusqu'à ce que le client procède à une suppression (autoadministration), à moins qu'une autre base juridique n'autorise encore la conservation et le traitement.
Adresse e-mail	Connexion à la plateforme/application Smart Home	art. 6, alinéa 1, point b) du RGPD	Jusqu'à ce que le client procède à une suppression (autoadministration), à moins qu'une autre base juridique n'autorise encore la conservation et le traitement.
Mot de passe	Connexion à la plateforme/application Smart Home	art. 6, alinéa 1, point b) du RGPD	Jusqu'à ce que le client procède à une suppression (autoadministration), à moins qu'une autre base juridique n'autorise encore la conservation et le traitement.

Lieu	Fonction pour les clients dans le cas de plusieurs passerelles	art. 6, alinéa 1, point b) du RGPD	Jusqu'à ce que le client procède à une suppression (autoadministration), à moins qu'une autre base juridique n'autorise encore la conservation et le traitement.
Messages	Informations pour le client	art. 6, alinéa 1, point b) du RGPD	7 jours, à moins qu'une autre base juridique ne permette de continuer à les conserver et à les traiter.
Données de consommation	Informations pour le client	art. 6, alinéa 1, point b) du RGPD	12 mois, à moins qu'une autre base juridique ne permette de continuer à les conserver et à les traiter.

L'entité responsable pour les utilisations prévues précitées est HORNBACH Baumarkt AG (Hornbachstraße 11, 76879 Bornheim). Les représentants légaux sont les membres du directoire Erich Harsch (président), Karin Dohm, Susanne Jäger, Karsten Kühn, Ingo Leiner, Dr. Andreas Schobert. Le Président du conseil de surveillance est M. Albrecht Hornbach.

Les personnes exerçant les fonctions suivantes sont destinataires des données à caractère personnel :

Support IT

Le délégué à la protection des données de l'entreprise est :

M. Christian Dugall
datenschutz süd GmbH
Holderäckerstraße 4
70499 Stuttgart

Siège de la société :

Wörthstraße 15
97082 Würzburg

Afin de permettre le fonctionnement du service Smart Home, il est nécessaire que HORNBACH (HORNBACH Baumarkt AG), en tant que destinataire des données, donne accès aux données précitées au fabricant de la solution Smart Home (ms.GIS GmbH, Bahnhofplatz 1a, 2340 Mödling, Autriche) en vue du support. Les données sont enregistrées pour le compte de notre mandataire ms.GIS GmbH et de son sous-traitant ROC-Connect Inc. par le prestataire de services informatiques américain Microsoft Corporation, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399 USA. Cela se fait exclusivement sur des serveurs situés dans l'Espace économique européen (EEE). Le support IT illustré représente un intérêt légitime pour HORNBACH (art. 6 alinéa 1 point f) RGPD). Une transmission à d'autres entités, notamment dans des États tiers, n'est pas prévue.

En tant que personne concernée par le traitement des données, vous disposez des droits légaux suivants :

	RGPD
▪ Droit d'accès	<u>Art. 15</u>
▪ Rectification	<u>Art. 16</u>
▪ Effacement	<u>Art. 17</u>
▪ Blocage/restriction du traitement	<u>Art. 18</u>
▪ Opposition	<u>Art. 21</u>
▪ Portabilité des données	<u>Art. 20</u>
▪ Droit de former un recours auprès d'une autorité compétente	<u>Art. 77</u>
▪ Droit de rétractation	<u>Art. 7 paragraphe 3</u>

Il n'existe aucune obligation légale de mettre à disposition les données précitées. Cependant, la mise à disposition de ces données est nécessaire pour l'utilisation contractuelle du service Smart Home. Une mise à disposition du service Smart Home (hormis l'indication du lieu) n'est pas possible sans indication de ces données. Aucune prise de décision automatique n'aura lieu.

2. Lorsque vous visitez le site Internet SMART HOME by hornbach

	Données	Utilisation prévue	Base juridique
1	Données du navigateur (date et heure de l'accès, URL (adresse) du site Internet de renvoi, fichier consulté, quantité de données envoyées, type et version du navigateur, système d'exploitation, adresse IP).	Établissement de la connexion au site Internet	art. 6, paragraphe 1, point f) du RGPD
2	Données d'analyse web	Mesure de portée, optimisation du site Internet	art. 6, paragraphe 1, point a) du RGPD

Vous trouverez plus d'informations sur la protection des données en rapport avec votre visite sur le site Internet dans la Politique de confidentialité qui s'y trouve.

C. Déclaration de consentement à la conservation des données

En acceptant les conditions Smart Home et les informations sur la protection des données pour « Smart HOME by hornbach », je donne en même temps mon accord pour que HORNBAACH conserve les informations mentionnées ci-dessous sur mon terminal et pour que HORNBAACH accède aux informations déjà conservées sur mon terminal à des fins d'utilisation de « SMART HOME by hornbach ». Je suis conscient(e) que mon consentement peut être révoqué à tout moment par la suite avec effet pour l'avenir à l'adresse

suivante
<https://www.hornbach.de/contact/c/I9eFrho0Sd2oPALyECjUGA8qdWtWgRnyFej4e6ulsmwG2EfAD70SMaARz4Qzm5XUA>

. En cas de révocation de mon consentement, « SMART HOME by hornbach » ne peut plus être utilisé. J'ai pris connaissance d'informations complémentaires sur la protection des données à l'adresse suivante
<https://www.hornbach.de/services/datenschutzhinweise/>.

Informations enregistrées sur le terminal :

Données utilisateur :

Adresse e-mail (identifiant utilisateur)

Informations compte d'utilisateur (par ex. nom de la passerelle, texte descriptif, pays, nom de l'utilisateur)

Fuseau horaire et horodatage de la dernière connexion

Sélection de la langue dans l'appareil mobile

Délivrance, accord et prise de connaissance des informations sur les conditions d'utilisation

ID compte Hornbach (ID client)

Utilisateur invité

Données des appareils :

Données associées au compte d'utilisateur dans le cadre de l'utilisation de l'appareil

Marque de l'appareil (par ex. FLAIR viyu)

Type d'appareil (par ex. ampoule, détecteur de fumée, etc.) et de modèle

Informations liées à la marque (par ex. numéro de série, version du micrologiciel)

Données des appareils pour la commande et l'automatisation : données d'état (par ex. fenêtre ouverte, température, humidité de l'air), données d'action (par ex. couleur de la lumière, allumée/éteinte, tondeuse à gazon dans la station de charge)

Informations sur la localisation si la fonction avec contrôle de la position du soleil est activée
Instantanés de caméra (séquences vidéo activées par l'utilisateur via l'automatisation)

Données d'utilisation de l'application :

Données d'utilisation de l'application résumées à partir de l'action de tous les utilisateurs (par ex. fonctionnalité utilisée), crashes de l'application, fréquence d'utilisation, utilisation des quatre fonctions principales (état, appareils, règles, historique)

Données de connexion :

Adresse IP de la passerelle

Identification technique claire de l'utilisateur

Statut d'activité de l'utilisateur

Identification des terminaux (par ex. smartphone, tablette) : système d'exploitation, langue, variante et version du navigateur en cas d'utilisation par navigateur

Identification technique claire de l'utilisateur des marques partenaires associées (par ex. Netatmo, Gardena)

Contrôle d'accès des appareils associés avec date et heure

Selon le fabricant, le cas échéant, nom d'utilisateur et mot de passe

tous les points du point Données utilisateur et Données des appareils

Etat au : 18/09/2023